|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo EHPAD | **FICHE TECHNIQUE 1****CONSTITUTION DES DOTATIONS** | Référence : XXX |
| Date : XXX |
| Version : 1 |

Le médecin coordonnateur, le pharmacien référent OU le pharmacien ayant conventionné avec l’établissement OU le pharmacien gérant de la PUI, l’IDE coordonnateur / le responsable des soins, et l’IDE référent circuit du médicament (*si identifié*) sont chargés de :

1. Identifier les contextes cliniques susceptibles de survenir au sein de la population accueillie par l’établissement (*sur la base des contextes cliniques proposés par l’OMEDIT Médico-Social en annexe 1 et 2*)
2. Constituer deux dotations distinctes  : une dotation pour urgence vitale, une autre pour urgence relative
3. Pour chaque dotation : identifier les médicaments en précisant :
	* Dénomination,
	* Dosage,
	* Quantité,
	* Présentation / voie d’administration
4. Pour chaque dotation : identifier les dispositifs médicaux en précisant:
	* Dénomination,
	* Quantité,
	* Présentation,

*Deux dotations non-restrictives sont proposées par l’OMEDIT MEDICO SOCIAL, en annexe 1 et 2 à adapter.*

1. Rechercher un conditionnement pour chaque dotation. Le conditionnement doit être « fermé à clef ou disposant d'un mode de fermeture assurant la même sécurité » (cf. article R5126-113 du code de la santé publique). Le conditionnement de la dotation pour urgence vitale doit également être pratique, facilement manipulable, facile à nettoyer et à désinfecter.

Les 2 conditionnements retenus sont :

* + …………………………. pour la dotation pour urgence vitale,
	+ …………………………. pour la dotation pour urgence relative

*Exemples de conditionnement de dotation pour urgence vitale : chariot d’urgence, sac à dos, valise à roulette… placé dans local fermé à clef, avec système de fermeture adapté comme collier de serrage/verrou garant de l’intégrité du conditionnement.*

*Exemples de conditionnement de dotation pour urgence relative : armoire, chariot, coffre, avec système de fermeture (cf. R5126-113 CSP), ou placé dans un local fermé à clé.*

1. Identifier le local de stockage de ces dotations. Sauf réorganisation de service, l’emplacement des dotations est invariable.

Le local de stockage retenu est : ……………………………………………………….